

vous avez le bonheur de les en préserver et de le bannir de votre établissement, Dieu bénira infailliblement votre école. C'est ici que l'on peut dire avec l'apôtre : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?* Si Dieu est au milieu de vous et de vos enfants par sa grâce et son amour, rien ne pourra vous nuire. Au contraire, si le péché et le démon s'introduisent dans votre maison, elle périra, ou du moins elle sera sur le penchant de sa ruine, quand même vous auriez la protection des autorités et de toutes les personnes influentes du pays. Employez, mon cher frère, ces trois moyens, et je répons du succès de votre établissement ; dites à vos enfants que je ne monte jamais au saint autel sans penser à vous et à eux. Puis il ajoutait : Oh ! que je voudrais avoir le bonheur d'instruire les enfants et de consacrer d'une manière plus directe mes soins à les former à la vertu ! »

Nous ne pouvons mieux finir ce chapitre qu'en rapportant de quelle manière le pieux fondateur terminait lui-même quelquefois ses instructions sur la nécessité de faire le catéchisme. Après avoir dit tout ce que son zèle lui suggérait pour faire comprendre aux frères leurs obligations sur ce point important, il concluait en s'écriant : « En vous parlant de la sorte, je remplis un devoir de conscience ; c'est à vous maintenant à faire le vôtre. Si vous y manquez, si vous négligez d'instruire vos enfants, de les former à la piété, vous pouvez vous rendre très coupables, vous répondrez à Dieu de l'âme de chacun d'eux, et il vous demandera compte de toutes les fautes que l'ignorance de la religion et le défaut d'éducation leur auront fait commettre. »

## CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

De sa charité pour les pauvres.

Le Père Champagnat ne bornait pas sa charité aux œuvres spirituelles de miséricorde ; il assistait encore les pauvres dans leurs besoins, autant que ses faibles ressources lui en laissaient le pouvoir. Le bien qu'il leur faisait avait trois causes : 1<sup>o</sup> Son bon cœur, qui ne lui permettait pas de voir souffrir le prochain sans en être touché de compassion et sans se sentir porté à le soulager ; 2<sup>o</sup> le respect profond et l'amour qu'il avait pour Notre-Seigneur fait pauvre pour nous, et dont les indigents sont les images et rappellent le souvenir ; 3<sup>o</sup> le désir ardent qu'il avait de travailler au salut des âmes, désir que l'aumône lui donnait occasion de satisfaire. Aussi, en donnant l'aumône, il adressait presque toujours quelques paroles d'édification à celui qui la sollicitait. Si c'était un enfant, il s'assurait s'il connaissait les principaux mystères de la religion, et lui faisait, selon le besoin, ou une exhortation, ou une courte instruction. Dans un voyage qu'il fit à Paris, comme il descendait de voiture à une montée, plusieurs petits enfants s'approchèrent de lui et lui demandèrent, selon leur habitude, un *petit sou*. « Je veux bien vous le donner, leur répondit-il, si vous savez votre catéchisme. » Il se mit donc à les interroger sur les principaux mystères, et il eut la douleur de trouver un petit garçon de dix ans qui les ignorait complètement. En lui donnant l'aumône, il lui dit : « Mon enfant, dans un mois je repasserai, et si vous avez

appris les mystères, je vous donnerai cinq sous. » L'enfant lui promit de se les faire répéter par ses camarades ou par quelque autre personne, et il tint parole. En repassant, le Père vit ce petit garçon courir à lui et lui crier : Monsieur le curé, j'ai appris mon catéchisme, donnez-moi les cinq sous que vous m'avez promis. Il savait, en effet, très bien les mystères, et ce fut avec une grande consolation que le Père Champagnat lui donna la récompense qu'il attendait.

Quand il fut placé vicaire à La Valla, il trouva un certain nombre de parents pauvres et négligents qui laissaient leurs enfants dans l'ignorance des vérités de la religion, ne les envoyant ni à l'école ni au catéchisme ; il prit ces enfants, les plaça chez les frères, et se chargea de les nourrir et de les habiller. La première année, il en eut douze ; les années suivantes ce nombre augmenta encore, et il en reçut autant que la maison put en contenir. Il ne bornait pas ses charités aux enfants seuls, tous les pauvres de la paroisse en ressentirent les effets : il n'y en avait pas un qui ne recourût à lui et qui n'en fût assisté. Aux uns il procurait du pain, à d'autres des habits, du linge ; il faisait préparer des aliments convenables à ceux qui étaient malades, et les faisait garder pendant la nuit par deux frères ou par quelque autre personne charitable. Un jour, on vient l'appeler pour un malade, il s'empresse de le visiter, et trouve un malheureux couvert d'ulcères, couché sur un peu de paille, et n'ayant que des lambeaux pour couvrir sa nudité et ses plaies. Touché d'une profonde compassion à la vue de tant de souffrances et d'une si grande indigence, il adresse d'abord des paroles de consolation au malade ; puis, il court chez lui, fait appeler le frère économe, et lui ordonne de porter tout de suite une paillasse, des draps et des couvertures au pauvre qu'il vient de voir. — « Mais, mon Père, lui fit observer le frère, nous n'avons point de paillasse libre. — Comment, répliqua le Père, vous ne trouvez pas une seule paillasse dans la maison ? — Non, il n'y en a pas une seule, et vous devez vous rappeler que

j'ai donné la dernière les jours passés. — Eh bien ! reprit-il, prenez celle de mon lit et portez-la à l'instant à ce pauvre malade. » Souvent, il lui est arrivé de se dépouiller lui-même pour assister les pauvres, ou pour procurer à ses frères ce qui leur manquait.

Une autre fois il fut prié par une personne pieuse de visiter un malheureux qui, bien qu'estropié, malade, et plongé dans la plus profonde misère, vomissait d'horribles blasphèmes contre la religion et de grossières injures contre ceux qui avaient la charité de le visiter et de lui porter quelques secours. Le Père n'épargna rien pour toucher ce cœur endurci ; mais tout fut inutile, il fut obligé de se retirer pour ne pas donner occasion à de nouveaux blasphèmes. Arrivé à la maison, il dit au frère chargé de porter les aumônes aux malades : « Il n'y a qu'un moyen de gagner cet homme, c'est de lui faire du bien et de ne répondre à ses injures que par des services. C'est la charité, et la charité seule, qui peut opérer sa conversion. Ainsi il faut lui procurer tout ce qui lui est nécessaire, laisser toujours quelqu'un à côté de lui pour le servir, le veiller même pendant la nuit, lui parler avec une grande douceur et une grande bonté, prier beaucoup pour sa conversion, mais éviter pendant quelque temps de lui parler de religion, afin de ne pas donner lieu à ses blasphèmes : le bon Dieu fera le reste. » — On suivit exactement ces sages conseils, et ils eurent leur plein effet. Le malade, se voyant entouré de tant de soins et traité avec tant de charité, en fut touché et s'écria un jour : « Oh ! je vois bien que la religion est vraie, puisqu'elle inspire un si grand dévouement et une si grande charité ; elle seule peut vous engager non seulement à me supporter, ce qui serait déjà beaucoup, mais encore à me servir et à me prodiguer plus de soins que ne pourraient m'en donner des parents et des domestiques, si j'en avais. » Il pria qu'on fit venir le Père Champagnat, auquel il se confessa, après lui avoir demandé plusieurs fois pardon pour l'avoir si mal reçu la première fois. Cet homme mourut

quelque temps après, muni de tous les sacrements et dans les sentiments les plus chrétiens.

Vers le même temps, il fut appelé auprès d'une femme malade pour la confesser; il la trouva dans un grand dénûment et manquant même de bois pour se chauffer. Il la confessa, la consola, l'exhorta à mettre sa confiance en Dieu, à lui offrir ses souffrances et ses privations; mais comprenant que, dans une pareille situation, des paroles de consolation ne suffisaient pas, il lui fit porter tout ce qui était nécessaire en aliments, en linge et en combustible. Il lui procura en outre une garde pendant le jour et pendant la nuit, et il engagea un médecin à la voir et à lui donner par charité les secours de son art. Cette femme étant morte, il se chargea d'un enfant qu'elle laissait. Cet enfant, par suite de la longue maladie de sa mère et de son extrême pauvreté, n'avait reçu aucun principe religieux, et déjà il avait contracté des habitudes vicieuses qui, ayant gâté son caractère et son cœur, rendirent longtemps inutiles les soins qu'on prit de lui. Les frères, auxquels le Père le confia, ne le laissèrent manquer de rien, soit pour la nourriture soit pour l'habillement. Ils lui firent suivre la classe, s'efforcèrent de lui inculquer les principes religieux, de le corriger de ses défauts et de ses mauvaises habitudes; mais, au lieu de profiter des soins qu'on lui prodiguait et de s'en montrer reconnaissant, il ne répondit aux bontés qu'on avait pour lui, que par des injures, par l'ingratitude et l'insubordination. Habitué à vivre en vagabond et à suivre en toute liberté ses mauvais penchants, il ne put supporter la contrainte que demandait de lui la vie réglée d'une maison d'éducation, ni les leçons et les avertissements tout paternels des frères. Il s'enfuit plusieurs fois, aimant mieux mendier son pain et vivre dans l'indigence, que de plier sa volonté rebelle et de se soumettre à la discipline de l'école. Les frères le firent rentrer chaque fois dans la maison, et prirent tous les moyens que le zèle leur suggéra pour le corriger, pour se l'attacher et lui inspirer de

meilleurs sentiments; mais découragés par le peu de succès de leurs efforts, ils finirent par prier le Père de l'abandonner à son malheureux sort: « Car, lui dirent-ils, nous perdons notre temps avec cet enfant, et tôt ou tard nous serons forcés de le renvoyer. » Le pieux fondateur, dont le zèle était plus constant et plus indulgent, les engagea d'abord à prendre patience et à prier pour ce petit malheureux; mais voyant qu'ils persistaient à demander qu'il fût congédié, il leur dit: « Mes amis, si vous ne voulez que vous débarrasser de ce pauvre orphelin, ce sera chose bientôt faite; mais quel mérite y a-t-il à le jeter dans la rue? Si vous l'abandonnez, n'est-il pas à craindre que Dieu vous demande compte de son âme? N'avez-vous pas à craindre aussi de perdre l'occasion d'exercer la charité, le zèle et, par là même, de vous priver du mérite de ramener cet enfant dans les sentiers de la vertu? Si vous le rejetez, Dieu donnera à quelque autre le soin et la grâce de l'élever, et vous regretterez, mais trop tard, de vous être privés vous-mêmes, par votre impatience, de cette glorieuse mission. Nous avons adopté cet enfant, il ne nous est plus permis de l'abandonner; il faut que nous le gardions, bien qu'il soit très pénible, qu'il ne réponde pas à nos soins, et nous devons travailler sans relâche à le rendre tel que nous le désirons. Au reste, ajouta-t-il, prenez courage: Dieu ne permettra pas que tant de sacrifices que vous faites pour cet orphelin, que tant d'actes de charité que vous exercez à son égard soient sans fruit; recommandez-lui cet enfant, et bientôt, j'en ai la ferme confiance, il vous donnera autant de consolation qu'il vous a causé de peine. » En effet, peu de temps après, cet enfant qui, pendant plusieurs années, avait par sa mauvaise conduite donné tant d'ennuis aux frères, changea entièrement; il devint doux, docile, sage, pieux comme un ange. Après avoir fait sa première communion dans les dispositions les plus édifiantes, il demanda à être admis au nombre des frères, et cette faveur lui fut accordée. Plein d'estime pour sa vocation, il fut un frère pieux, régu-

lier, obéissant, et mourut en prédestiné à l'âge de vingt-et-un ans, entre les bras du Père Champagnat, après l'avoir remercié de tout ce qu'il avait fait pour lui.

Cette histoire nous rappelle les avis que le pieux fondateur donnait aux frères au sujet des enfants qui se mettent dans le cas de se faire renvoyer de l'école. « L'expulsion d'un enfant, disait-il, est une chose extrêmement grave; c'est le dernier et le plus terrible des châtimens. Les fautes qui exigent qu'on en vienne à cette fâcheuse extrémité, sont rares parmi les enfants, quand la classe est parfaitement disciplinée et que le maître a su conserver toute son autorité. Si vous me demandez quelles sont les fautes qui nécessitent ce châtiment, je vous répondrai que je n'en connais aucune qui de sa nature mérite cette punition, si l'enfant qui s'est rendu coupable, est susceptible d'amendement, et s'il a la volonté sincère de se corriger. L'expulsion n'est, en un mot, que pour les incorrigibles et pour ceux dont les vices répandent la contagion dans une école. Avant de renvoyer un enfant, il est donc nécessaire :

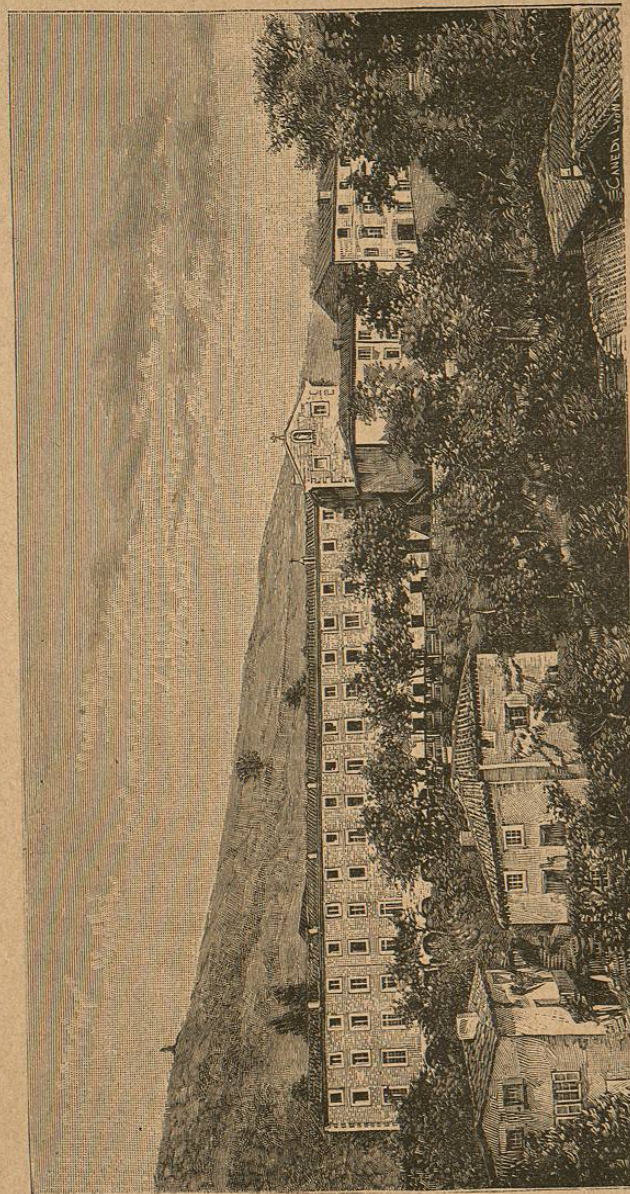
« 1<sup>o</sup> D'être parfaitement certain de sa culpabilité et de la gravité de ses fautes.

« 2<sup>o</sup> D'être également certain qu'il y a contagion et que l'enfant est ce qu'on appelle *une brebis galeuse*.

« 3<sup>o</sup> D'avoir épuisé les remèdes propres à le corriger et à empêcher la contagion.

« 4<sup>o</sup> De prier, de réfléchir, de prendre conseil; car une affaire de cette importance doit être traitée d'abord avec Dieu, et la prudence demande que l'on prenne tous les moyens que la charité réclame en pareil cas pour assurer la justice de cette mesure.

« Ce n'est donc pas sans raison que j'ai dit que l'expulsion est un châtiment extrêmement grave, et qu'il doit être très rare. L'infliger à un enfant parce qu'il a bravé une menace imprudente que l'on a faite, parce que son caractère n'est pas sympathique et déplaît, parce que cet enfant est dissipé et difficile à contenir, qu'il s'absente facilement de l'école ou



JUVENAT DES PETITS-FRÈRES DE MARIE, A LA VALLA